



L'équipe russe demeure exclue des barrages qualificatifs pour le Mondial 2022 de football, fin mars, après le rejet vendredi par le Tribunal arbitral du sport de la demande de la Fédération russe de suspendre les sanctions de la Fifa

L'équipe russe demeure exclue des barrages qualificatifs pour la Coupe du monde 2022 de football, fin mars, après le rejet vendredi par le Tribunal arbitral du sport de la demande de la Fédération russe de suspendre les sanctions de la Fifa.

Cette décision, similaire à celle rendue mardi concernant les sanctions de l'UEFA, ne préjuge pas de la future sentence de la justice sportive sur le fond du litige, qui n'est pas attendue avant plusieurs semaines au minimum.

Refus suspensif

« La procédure d'arbitrage se poursuit. Un panel d'arbitres est en cours de constitution et les parties échangent des observations écrites. Aucune audience n'a encore été fixée », précise la juridiction basée à Lausanne dans un communiqué.

Mais d'ores et déjà, le refus d'accorder au recours russe un effet suspensif dégage le ciel du foot mondial pour les prochaines semaines, et prive la Sbornaïa de ses chances de décrocher

un ticket pour le tournoi qatari (21 novembre-18 décembre).

La Pologne, la Suède et la République tchèque refusent de jouer la Russie

Hôtes du dernier Mondial masculin de football, où ils s'étaient hissés jusqu'en quart de finale, les Russes devaient rencontrer les Polonais le 24 mars à Moscou. Comme décidé par la Fifa, la Pologne est donc directement qualifiée pour la finale des barrages, le 29 mars, face au vainqueur de Suède-République Tchèque.

Le TAS épargne un énorme casse-tête à l'instance du foot, puisque Polonais, Suédois et Tchèques refusaient quoiqu'il arrive d'affronter les Russes, s'exposant à des sanctions aussi inévitables – au vu des statuts de la Fifa – que politiquement délicates.
